

NICOLAS MIGUET ET ASSOCIES
Société Anonyme au capital de 1 308 091,91 euros
Siège social : Moulin de la Tour Grise
27130 VERNEUIL SUR AVRE
438 055 253 RCS EVREUX

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2015 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Vos commissaires aux comptes vous donneront dans leur rapport toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R.225-102 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

- RAPPORT SUR LES COMPTES SOCIAUX -

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

BILAN Durée	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois	Ecart %
BILAN ACTIF			
Total des immobilisations incorporelles	198	198	0.00
Total des immobilisations financières	5 356 564	5 356 564	0.00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 356 763	5 356 763	0.00
Créances diverses	70 178	785 286	-91.06
Valeurs mobilières de placements	634 172	683 282	-7.18
Disponibilités	205 764	325 770	-36.83
TOTAL ACTIF CIRCULANT	910 114	1 794 337	-49.27
TOTAL ACTIF	6 266 876	7 151 100	-12.36
BILAN PASSIF			
Capital social	1 308 092	1 308 092	0.00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 184 939	3 184 939	0.00
Réserve légale	145 517	145 517	0.00
Report à nouveau	1 176 080	953 477	23.34
RESULTAT DE L'EXERCICE	163 194	440 618	-62.96
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	5 977 822	6 032 643	-0.67
Provisions pour risques	0	755 828	-100.00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	755 828	-100.00
Dettes	289 055	362 629	-20.28
TOTAL DETTES	289 055	362 629	-20.28
TOTAL PASSIF	6 266 876	7 151 100	-12.36

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

COMPTE DE RESULTAT Durée	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois	Ecart %
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	95 513	86 774	10.07
Coût des achats et charges externes	76 369	86 342	-11.55
VALEUR AJOUTEE	19 144	432	NA
Impôts, taxes et versements assimilés	10 511	5 300	98.32
Charges de personnel	59 311	67 593	-12.25
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-50 678	-72 461	30.06
Reprise sur amort.et prov. Transferts de charges	17 184	0	100.00
Autres produits	964	0	100.00
Autres charges	3	1 322	-99.77
RESULTAT D'EXPLOITATION	-32 534	-73 783	55.90
Résultat financier	162 578	505 488	-67.83
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	130 044	431 704	-69.87
Résultat exceptionnel	33 150	8 914	271.88
Impôt sur les bénéfices	0	0	0.00
RESULTAT NET COMPTABLE	163 194	440 618	-62.96

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 95 513 € contre 86 774 € pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 10 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 146 194 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 67 593 € à 59 311 €, soit une diminution de 12 % ; l'effectif moyen est resté le même, soit 1 personne.

Le résultat d'exploitation ressort à -32 534 € contre -73 783 € pour l'exercice précédent.

Le résultat financier, d'un montant de 162 578 €, contre 505 488 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de 130 044 €, contre 431 704 € au 31 décembre 2014.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de 33 150 €, contre 8 914 € pour l'exercice précédent.

En conséquence du résultat fiscal, il n'a pas été provisionné d'impôt sur les bénéfices pour cet exercice.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 163 194 €.

Ce résultat se trouve en régression de 63 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 440 618 €.

Résultats de l'activité, progrès réalisés, difficultés rencontrées, évolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Les perspectives de notre entreprise restent toujours liées à l'évolution du marché boursier, lequel conduit à un besoin d'information plus ou moins fort exprimé en direction de notre filiale Le Quotidien de Paris Editions.

Après la disparition du Journal des Finances (créé en 1867) et de La Vie Financière (créée en 1945), il semble que Le Revenu soit lui aussi en grandes difficultés. L'hebdomadaire Investir reste déficitaire d'année en année et exerce contre nous une concurrence déloyale vu que ses pertes sont comblées par son actionnaire, le groupe LVMH. Le mensuel Mieux Vivre et sa lettre hebdomadaire ont été rachetés par les groupes Altice puis Numéricable-SFR, avec des contenus offerts gratuitement à des millions d'abonnés depuis début mai 2016. Là encore, on peut présumer une concurrence déloyale. Il convient de rappeler que le groupe Société Générale publie un « portail d'informations » (Boursorama) où l'information financière et les forums sont des produits d'appel pour une activité bancaire.

Depuis 2000, le nombre des actionnaires individuels gérant activement et personnellement un portefeuille boursier a été divisé par huit.

Il y a eu une accélération du phénomène depuis 2012 et la formidable hausse de la fiscalité touchant le patrimoine et les revenus du patrimoine. Il y a un décalage entre les reprises des cours de Bourse et le regain de notre chiffre d'affaires.

Notre bilan au 31 décembre montre, dans la rubrique « produits constatés d'avance » (abonnements restant à servir, plus de 60% du chiffre d'affaires annuel) que nous avons connu un fort regain de notre activité en fin d'année 2014, regain qui s'est poursuivi en 2015, tout particulièrement sur la lettre La Bourse. Il y a eu en revanche un net effritement fin 2015 et au début de 2016 en ce qui concerne l'audiotel et la lettre La Bourse, stabilisation pour L'Hebdo Bourse Plus.

Nous avons décidé d'investir lourdement dans notre développement (charges passées à 100% en 2014) notamment avec la création du 3218, un service supplémentaire à notre clientèle, qui n'est pas équilibré par lui-même mais qui explique pour partie le rebond vigoureux de l'activité entre 2014 et 2015 (augmentation de plus de 610.000 euros du CA, +26,57%).

Il n'y a aucun contentieux en cours actuellement.

Délais de paiement des fournisseurs

Les comptes fournisseurs, à la date de clôture de l'exercice, ne comprennent aucune dette échue.

La Société règle les factures de ses fournisseurs dans les délais qui ne dépassent pas soixante jours.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Filiales et participations

Le tableau annexé à notre bilan vous donne toute information concernant les filiales et participations de notre société.

Activité des filiales

Nous compléterons toutefois ces indications par les éléments suivants :

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, la société LE QUOTIDIEN DE PARIS EDITIONS (QPE), filiale à 99,88 %, a réalisé un chiffre d'affaires de 2 907 377 €, contre 2 296 874 € pour l'exercice précédent et un bénéfice de 31 910 € ; le résultat de l'exercice précédent se manifestait par une perte de -634 125 €.

Le total des charges d'exploitation ressort à 2 917 842 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 11 779 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 260 827 € à **246.148 €**, soit une **diminution** de 7 % ; l'effectif moyen est resté le même, soit 8 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à 24 984 € contre -604 661 € pour l'exercice précédent.

Le résultat financier, d'un montant de 140 828 €, contre 86 945 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de 165 811 €, contre -517 716 € au 31 décembre 2014.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de -133 901 €, contre -116 409 € pour l'exercice précédent.

En conséquence du résultat fiscal, il n'a pas été provisionné d'impôt sur les bénéfices pour cet exercice.

Informations sur les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous précisons, pour chacun des mandataires sociaux, la rémunération totale et les avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé, par la société elle-même ou par des sociétés contrôlées au sens de l'article L.223-16 dudit Code de commerce, ainsi que la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par ces mandataires :

- **Monsieur Nicolas MIGUET**, président du conseil d'administration et directeur général,
 - Activités exercées dans d'autres sociétés :
 - Président directeur général de QUOTIDIEN DE PARIS EDITIONS SA
 - Gérant de la SOCIETE CIVILE DE LA TOUR GRISE
 - Gérant de la SARL IMMOBILIERE DE TRADITION MFS&A (ancienne IMMOBILIERE N MIGUET)
 - Rémunérations versées ou avantages reçus : néant
 - Rémunérations versées ou avantages reçus dans d'autres sociétés : néant
- **Monsieur Yannick URRIEN**, administrateur,
 - Activités exercées dans d'autres sociétés :
 - Administrateur de QUOTIDIEN DE PARIS EDITIONS SA
 - Rémunérations versées ou avantages reçus : néant
 - Rémunérations versées ou avantages reçus de la société LE QUOTIDIEN DE PARIS EDITIONS : jetons de présence pour un montant de 10 000 euros et une rémunération pour 69 754 euros.
- **Monsieur Said TELMAT**, administrateur,
 - Activités exercées dans d'autres sociétés :
 - Administrateur de QUOTIDIEN DE PARIS EDITIONS SA
 - Rémunérations versées ou avantages reçus : néant
 - Rémunérations versées ou avantages reçus de la société LE QUOTIDIEN DE PARIS EDITIONS : jetons de présence pour un montant de 10 000 euros.
- **Monsieur Hubert BLANC**, administrateur,
 - Activités exercées dans d'autres sociétés :
 - Administrateur de QUOTIDIEN DE PARIS EDITIONS SA
 - Rémunérations versées ou avantages reçus : une rémunération de 40 363 euros.
 - Rémunérations versées ou avantages reçus de la société LE QUOTIDIEN DE PARIS EDITIONS : jetons de présence pour un montant de 10 000 euros.

Détention du capital social par les salariés

Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que le personnel salarié de la société ne détient pas de participation dans le capital de la société à la date de clôture de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 163 193,86 euros.

Il est proposé de distribuer, à titre de dividende, une somme de 218 015,32 euros ; le montant sera prélevé :

- à concurrence de	163 193,86 €
sur le résultat de l'exercice	
- à concurrence de	54 821,46 €
sur le compte « report à nouveau »	

En conséquence, chaque action recevra un dividende de 0,02 euro.

Il sera mis en paiement à compter du jour de l'assemblée générale et au plus tard dans les délais légaux, sous déduction pour les actionnaires personnes physiques des prélèvements sociaux et le cas échéant, d'un prélèvement forfaitaire de 21 %, imputable à l'impôt sur le revenu.

Il est précisé que la Société n'est pas en mesure de ventiler le montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % et ceux non éligibles.

Nous vous informons que le résultat soumis à votre approbation est différent du résultat qui a fait l'objet d'une publication au BALO, suite à une modification comptable.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende global distribué	Dividende par titre
31 décembre 2014	218 015,32 €	0,02 €
31 décembre 2013	0 €	0 €
31 décembre 2012	0 €	0 €

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conventions réglementées

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce.

Jetons de présence au conseil d'administration

Nous vous proposons de bien vouloir statuer sur le montant des jetons de présence alloués au conseil d'administration pour l'exercice en cours, et les exercices ultérieurs, que nous vous proposons de fixer à quarante mille (40 000) euros au maximum.

- RAPPORT SUR LE GROUPE -

Comptes consolidés

Notre société établissant des comptes consolidés, ces derniers sont soumis à votre approbation, conformément à l'article L.225-100 al.3 du Code de commerce, modifié par la loi n°2001-420 du 15 mai 2001.

En conséquence, vous trouverez ci-joints les comptes consolidés du groupe, arrêtés au 31 décembre 2015, comprenant le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé et l'annexe, ainsi que le rapport sur la gestion du groupe et le rapport établi par les commissaires aux comptes sur ces comptes et ce rapport de gestion.

BILAN ACTIF CONSOLIDE	31/12/2015	31/12/2014	Ecart %
Immobilisations incorporelles	1 261 319	1 261 319	0.00
Immobilisations corporelles	76 692	5 659	1255.22
Immobilisations financières	438 611	215 005	104.00
ACTIF IMMOBILISE	1 776 622	1 481 982	19.88
Stocks et en cours	14 404	26 672	-45.99
Créances diverses	1 288 531	2 125 856	-39.38
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	3 107 591	3 551 059	-12.48
ACTIF CIRCULANT	4 410 526	5 703 585	-22.67
Comptes de régularisation	159 467	298 671	NS
TOTAL ACTIF	6 346 614	7 484 238	-15.20
BILAN PASSIF CONSOLIDE			
Capital social	1 308 092	1 308 092	0.00
Réserves consolidées, primes d'émission, de fusion	1 498 682	2 209 262	-32.16
Résultat de l'exercice	195 104	-478 869	-140.74
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	3 001 878	3 038 485	-1.20
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres	0	1 474	-100.00
Provisions pour risques et charges	335 093	1 060 334	-68.39
Dettes	1 258 955	1 346 508	-6.50
Comptes de régularisation	1 750 687	2 037 437	-14.07
TOTAL PASSIF	6 346 614	7 484 238	-15.20

L'activité du groupe au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	31/12/2015	31/12/2014	Ecart %
Durée	12 mois	12 mois	
Vente de marchandises	0	75	-100.00
Production vendue (hors taxes)	2 907 377	2 294 809	26.69
Transferts de charges	53 597	39 369	36.14
Consommation de marchandises	0	0	NS
Autres achats et charges externes	2 547 745	2 610 064	-2.38
Impôts, taxes et versements assimilés	12 414	8 582	44.65
Charges de personnel	305 458	326 429	-6.42
Dotations aux amortissements et provisions	44 780	14 197	215.41
Autres charges	58 127	53 424	8.80
RESULTAT D'EXPLOITATION	-7 551	-678 444	-98.89
Résultat financier	303 406	307 006	--1.17
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES	295 856	-371 438	-179.65
Résultat exceptionnel	-100 751	-107 495	-6.27
Impôt sur les bénéfices	0	-64	-100.00
RESULTAT NET COMPTABLE	195 104	-478 869	-140.74

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité du groupe réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 2 907 377 € contre 2 294 884 € pour l'exercice précédent, soit une hausse de 27 %.

Le résultat d'exploitation ressort à -7 551 € contre -678 444 € pour l'exercice précédent.

Le résultat financier, d'un montant de 303 406 €, contre 307 006 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de 295 856 € contre -371 438 € au 31 décembre 2014.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de -100 751 €, contre -107 495 € pour l'exercice précédent.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité du groupe sur l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 195 104 €.

Ce résultat se trouve en hausse par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par une perte de -478 869 €.

Prolongation d'un an des autorisations et délégations au conseil adoptées lors des assemblées générales du 10 avril 2010, 9 avril 2011, 3 mars 2012, 20 avril 2013, 26 avril 2014 et 30 mai 2015

Le président rappelle au conseil la proposition de souscription par la Société d'un emprunt obligataire d'un montant de 10 000 000 euros maximum et d'émission d'obligations à bons de souscription d'actions composant cet emprunt obligataire.

L'assemblée générale mixte du 10 avril 2010 a décidé d'autoriser l'émission de bons de souscription d'actions, à concurrence d'un maximum de 10 900 766 bons et a donné tous pouvoirs au conseil d'administration pour en fixer les modalités et conditions d'exercice ; lesdites autorisations ont été prorogées pour une année par les assemblées générales mixtes du 9 avril 2011, 3 mars 2012, 20 avril 2013, 26 avril 2014 et 30 mai 2015.

Le conseil propose de prolonger d'une année supplémentaire lesdites autorisations et décide de soumettre au vote de la prochaine assemblée générale des actionnaires, cette prorogation dans les modalités et conditions d'exercice adoptées par les assemblées générales mixtes du 10 avril 2010, 9 avril 2011, 3 mars 2012, 20 avril 2013, 26 avril 2014 et 30 mai 2015.

Principe d'une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés

Nous vous rappelons que l'article L.225-129-6 du Code de commerce dans sa rédaction issue de l'ordonnance 2004-604 du 24 juin 2004 prévoit que lors de toute augmentation du capital, l'Assemblée générale extraordinaire doit se prononcer sur un projet de résolutions tendant à réaliser une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés de l'entreprise, aux conditions prévues par l'article L.3332-18 du Code du travail, c'est à dire dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise.

Par ailleurs, l'alinéa 2 de l'article L.225-129-6 prévoit que, tous les trois ans, une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée pour se prononcer sur ce même objet si, au vu du rapport présenté à l'Assemblée générale annuelle par le Conseil d'administration, les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, représentent moins de 3% du capital.

Pour des raisons tenant notamment à la taille et à l'organisation actuelle de l'entreprise, au faible effectif de notre société, ainsi que par rapport au contexte économique général, nous considérons qu'il peut être opportun de statuer sur ce principe, tout en déléguant au conseil d'administration ses compétences en vue de réaliser une telle opération dans un délai de vingt-six mois, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-129-2 al. 1 du Code de commerce.

Dans ce sens, nous vous proposons :

- de déléguer au conseil d'administration tout pouvoir en vue de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les conditions prévues à l'article L.3332-18 du Code du travail, à une augmentation du capital social en numéraire de 3 % du capital, réservée aux salariés de la société dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise,
- de fixer les conditions d'ancienneté exigées pour participer à l'opération, dans les limites légales, et le cas échéant, le nombre maximal d'actions pouvant être souscrites par salarié,
- de fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance,
- de fixer, dans les limites légales, le prix d'émission des actions nouvelles ainsi que les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits,
- de fixer les délais et modalités de libération des actions nouvelles,
- de constater la réalisation de la ou des augmentations de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
- et de procéder à toutes les opérations et formalités rendues nécessaires par la réalisation de la ou des augmentations de capital.

Cette décision devra être assortie, au profit des salariés, de la renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises.

Les commissaires aux comptes a établi un rapport spécial sur cette renonciation au droit préférentiel de souscription, dont il vous sera lecture.

Vous aurez également à conférer les pouvoirs nécessaires pour accomplir les formalités de dépôt, de publicité et autres liées à la décision prise.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre conseil quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Le conseil d'administration

